



Action 17 du PRSE3
**« Intégrer les enjeux de santé environnementale
dans l'aide à la décision sur les documents
de planification et les projets d'aménagement »**

Conférence Régionale Santé Environnement

Le 11 octobre 2018



Gouvernance

Pilote stratégique : **Dréal**

Partenaire opérationnel : Réseau des 4 agences d'urbanisme d'AURA (**Urba4**)

Avec la participation de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**)

Et l'appui technique sur le volet santé : Observatoire Régional de la Santé AURA (**ORS**)

Objectifs

L'absence de réglementation permettant de faire valoir les enjeux de santé dans les documents de planification et les projets d'aménagement nécessite de sensibiliser, inciter et outiller les collectivités dans ce sens. L'action 17 du PRSE 3 a ainsi comme objectifs :

- **D'identifier et de hiérarchiser les déterminants de santé** à prendre en compte dans le cadre d'actions expérimentales conduites dans les territoires
- **De caractériser** la manière dont les **enjeux de santé-environnement sont ou seront pris en compte** dans les documents de planification et les projets d'aménagement
- **De sensibiliser et d'accompagner les collectivités** dans la réalisation des diagnostics et l'élaboration d'orientations et d'actions permettant de prendre en compte les enjeux de santé.

Plan d'actions

L'action 17 consiste à la fois :

- **A monter et animer un comité technique partenarial** autour de la thématique urbanisme et santé
- **À conduire des expérimentations** de l'intégration des enjeux santé-environnement dans des documents de planification (PDU, PLU-I, PLH, SCOT, etc.) et dans des projets urbains
- **À partager et à produire des outils** d'aide aux démarches d'urbanisme favorable à la santé

Pour cela, le réseau des agences d'urbanisme conduit une démarche pragmatique en deux phases :

- **Phase 1 : expérimentation avec un territoire partenaire de chaque agence d'urbanisme** soit 4 expériences sur une durée d'un an. L'objectif est de tester les méthodes existantes, évaluer leurs impacts sur les projets ou documents, afin de préparer un appel à manifestation régional.
- **Phase 2 : expérimentation élargie à l'ensemble du territoire régional** pour laquelle Urba4 assurera un suivi qualitatif et une capitalisation des enseignements

Ces deux phases d'expérimentation permettront d'acquérir des outils méthodologiques et des expériences de terrain concrètes, qui seront largement diffusés dans les réseaux existants des acteurs de la santé et de l'urbanisme. Cette diffusion de la connaissance se fera sous forme de formation ou de livrable (guide, manuel, ...).

Action 17 du PRSE3 : « Intégrer les enjeux de santé environnementale dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement »

Calendrier de mise en œuvre

Mission	Durée de la mission					
	PÉRIODES 1° semestre 2018	2° semestre 2018	1° semestre 2019	2° semestre 2019	1° semestre 2020	2° semestre 2020
Constitution du Comité Technique partenarial	■					
1° phase d'expérimentation avec 4 territoires partenaires	■	■	■	■		
Elaboration d'un appel à manifestation régional		■				
Lancement d'un appel à manifestation régional			■			
Sélection des lauréats			■			
2° phase d'expérimentation avec les territoires lauréats			■	■	■	
Suivi et évaluation des expérimentations			■	■	■	■
Capitalisation et production d'outils méthodologiques					■	■
Actions de sensibilisation et formation			■		■	■

Méthode de la première phase d'expérimentations sur 4 territoires

Les agences d'urbanisme et l'ORS propose pour chaque territoire un accompagnement en trois phases :

- **Phase 1 - état des lieux** (« *ce que l'on sait !* ») : à partir d'indicateurs et de données issues de BALISES notamment, il s'agit de définir un « profil de territoire » et d'identifier les enjeux de santé du territoire, leurs interactions avec les caractéristiques du territoire et les objectifs du document d'urbanisme ou du projet.
- **Phase 2 - élaboration de recommandations** (« *Ce que l'on pourrait faire* ») : rédaction de propositions de recommandations pour construire des pistes de travail avec les élus et techniciens.
- **Phase 3 – évaluation** (« *Ce qu'il faudrait faire à l'avenir* ») : animation d'une réunion de travail pour identifier collectivement les recommandations définitives, les marges de manœuvre existantes, les apports pour le territoire et les éléments de méthode pertinents.

A partir de ces conclusions provisoires seront identifiés et traduits les critères de sélection, les outils techniques à mobiliser et les objectifs à atteindre pour les territoires qui se porteront candidats à l'appel à manifestation régional.

Elaboration d'une grille d'indicateurs commune

✓ **Objectif** : Elaborer une **grille d'indicateurs « santé et urbanisme »** afin de créer une véritable **boîte à outils** pour les territoires

✓ **Méthode** :

Réalisation d'un benchmark (mobilisation des savoirs faire des quatre agences – retours d'expériences – sollicitation des réseaux)

Création d'une base commune (Constitution d'une armature par thématiques – Enrichissement en continu par le réseau des 4 agences + ORS)

Choix des territoires d'expérimentation

Dans la mesure du possible, le choix s'est opéré à partir des **exigences** suivantes :

- ✓ **Etat d'avancement de la procédure** : le plus en amont possible pour garantir des marges de manœuvres pour infléchir les orientations stratégiques
- ✓ **Calendrier** : adéquation des calendriers de la démarches UFS et de la procédure pour une réalisation du diagnostic et des recommandations en 2018 et 2019.
- ✓ **Structure porteuse du projet** : avoir des personnes « relais » qui comprennent l'intérêt d'une démarche urbanisme favorable à la santé et qui soient moteur au sein de leurs structures (à la fois des élus et des techniciens)
- ✓ **Le territoire** : qui doit revêtir des enjeux de santé : état de santé « médiocre » de sa population ou une population exposée à nuisances environnementales
- ✓ **La capacité d'action de la procédure ou du projet urbain** au regard des déterminants de santé visés : la procédure ou le projet urbain doit permette d'agir sur les déterminants de santé qui sont prioritaires sur ce territoire.

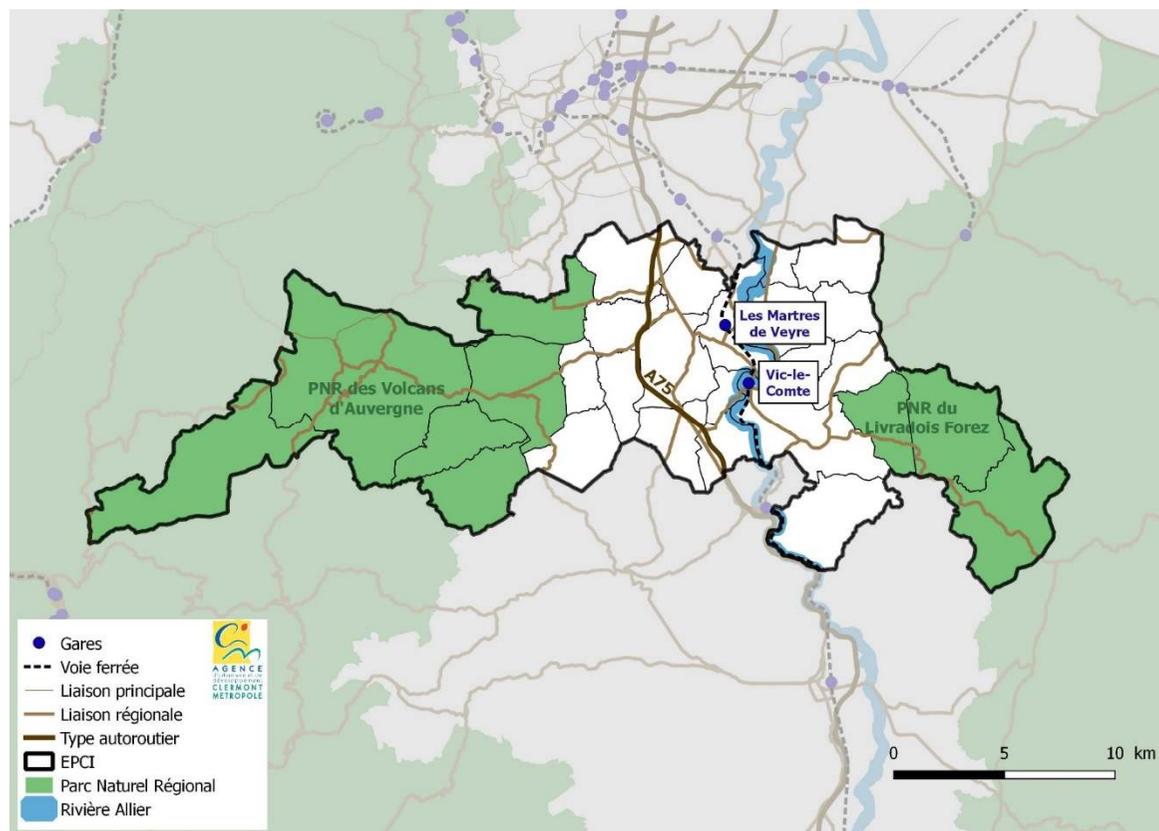
Action 17 du PRSE3 : « Intégrer les enjeux de santé environnementale dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement »

Territoire d'expérimentation

PLUI Mond'Arverne

Communauté de communes

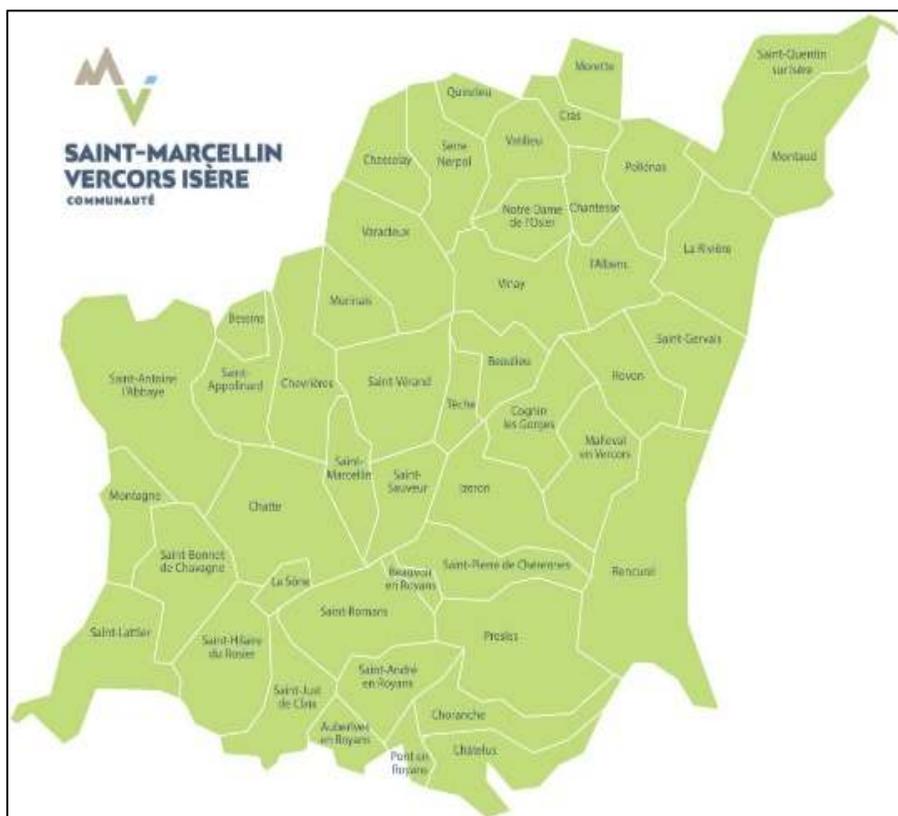
28 communes
40 habitants
337 km²



- Un cadre de vie privilégié, entre volcans, vallées, plateau de l'Allier, lacs et forêts.
- Un potentiel économique reposant sur des infrastructures routières et ferroviaires structurantes, des sites touristiques de renommée régionale, voire nationale (le plateau de Gergovie, la rivière Allier, le lac d'Aydat, la forêt de la Comté...) et un foncier accessible.
- Un maillage de services et d'équipements de proximité : crèches, relais d'assistants maternels, établissements scolaires, stade nautique...

Territoire d'expérimentation Programme Local de l'Habitat

Saint Marcellin Vercors Isère Communauté



Territoire rural et péri-urbain situé à mi-distance des agglomérations de Grenoble et de Valence sur un axe autoroutier et ferroviaire.

44 000 habitants

47 communes

600 km²

1 habitant sur 3 vit dans les communes les plus importantes, Saint Marcellin, Chatte et Vinay où se concentrent la plupart des équipements et des emplois.

Territoire industriel avec une présence forte d'entreprises dans les activités plasturgie et agroalimentaire

Territoire agricole avec pour production phare la noix et le Saint Marcellin.

Territoire d'expérimentation

Accompagnement dans la définition de la programmation urbaine et des orientations d'aménagement du secteur nord-est de Saint-Etienne



Saint-Etienne Métropole



160 000 m²

de logements et 200 000 m²
de bureaux d'ici 2020
à Châteaureux

6 km

de nouvelles liaisons
piétonnes et de
pistes cyclables

1,2 millions

d'usagers des équipements
sportifs et culturels
de la Plaine Achille

14 000

emplois demain
dans les grandes zones
désormais desservies
(Technopôle, quartier d'affaires de
Châteaureux, secteur des grandes Halles)

Action 17 du PRSE3 : « Intégrer les enjeux de santé environnementale dans l'aide à la décision sur les documents de planification et les projets d'aménagement »

Territoire d'expérimentation

PLUI-H Annonay Rhône Agglo

Communauté d'agglomération du bassin d'Annonay—Ardèche



Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine Lyonnaise

29 communes - 316,28 km²

48268 hab. en 2015

Un territoire à dominante rurale dont Annonay-Davézieux constitue le cœur d'agglomération

Une dynamique de vieillissement engagée

Un territoire industriel en mutation